



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
27 juin 2017
Français
Original : anglais

Conférence des Parties Comité de la science et de la technologie

Treizième session

Ordos (Chine), 6-9 septembre 2017

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire

Questions découlant du programme de travail de l'interface science-politique pour l'exercice biennal 2016-2017

**Gestion durable des terres et traitement de la désertification/
de la dégradation des terres et de la sécheresse,
et de l'atténuation des changements climatiques
et de l'adaptation à ces changements**

Gestion durable des terres et traitement de la désertification/de la dégradation des terres et de la sécheresse, et de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements

Rapport de synthèse établi par l'interface science-politique

Résumé

La gestion durable des terres (GDT) constitue une approche globale visant à obtenir des écosystèmes productifs à long terme en tenant compte de besoins et de valeurs biophysiques, socioculturels et économiques. Il s'agit de l'un des principaux mécanismes permettant d'atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres.

Dans le but de promouvoir et de faciliter l'adoption de pratiques de GDT aptes à lutter contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, tout en atténuant les conséquences des changements climatiques et en renforçant l'adaptation à ces changements, l'interface science-politique a procédé à l'évaluation des synergies qui pourraient se créer entre les différentes pratiques de GDT ainsi qu'à l'analyse critique des éventuels avantages comparés que présentent les différents objectifs. L'évaluation offre une solide base scientifique pour apprécier en quoi la GDT peut contribuer à des objectifs multiples ; elle fournit des orientations pratiques pour instaurer des conditions propices à la sélection et à l'application à grande échelle de pratiques de GDT efficaces et bien adaptées à la situation locale.

Le présent document comprend un résumé des principaux résultats scientifiques de l'évaluation concernant les synergies potentielles de la GDT ainsi que des conclusions et propositions à l'intention du Comité de la science et de la technologie, pour examen à sa treizième session.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Généralités.....	1–6	3
II. Résumé des principaux résultats scientifiques	7–26	4
A. Historique, définition et champ d’application de la gestion durable des terres	7–9	4
B. La gestion durable des terres, une solution en vue de la lutte contre la désertification, la dégradation des sols et la sécheresse et de l’atténuation des conséquences des changements climatiques et l’adaptation à ces changements : synergies et avantages comparatifs	10–17	4
C. Obstacles à l’adoption et à la mise en œuvre de pratiques de gestion durable des terres	18–19	6
D. Possibilités et conditions favorables à exploiter pour intensifier la gestion durable des terres.....	20–26	7
III. Conclusions et propositions	27–33	8

I. Généralités

1. Par sa décision 21/COP.12, la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a adopté le programme de travail de l'interface science-politique pour la période biennale 2016-2017, dans lequel l'interface était chargée d'entreprendre des travaux visant à mettre en lumière les synergies potentielles étayées par des données scientifiques que peuvent offrir des pratiques de gestion durable des terres pour s'attaquer aux problèmes de la désertification/la dégradation des terres et de la sécheresse (DDTS), de l'atténuation des conséquences des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements (objectif 2).
2. Conformément à son mandat, défini dans les décisions 23/COP.11 et 19/COP.12, l'interface science-politique, sous la direction du Bureau du Comité de la science et de la technologie (CST), a été priée de fournir au CST des orientations thématiques claires et bien définies sur les besoins en matière de connaissances scientifiques et de déterminer la meilleure façon de procéder (par exemple, mandater une personne ou un groupe d'experts, etc.) pour répondre à ces besoins. Aux fins de l'objectif 2, l'interface science-politique a décidé qu'il était le plus indiqué de mandater des experts.
3. Sous la direction du Bureau du CST, le secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification et l'interface ont rédigé un mandat et des critères d'évaluation des propositions concernant les travaux scientifiques relatifs à l'objectif 2. À la suite d'un appel d'offres ouvert et d'un processus de sélection concurrentielle, le Basque Centre for Climate Change (BC3) a été chargé, en décembre 2016, d'établir un rapport en collaboration avec le Mediterranean Center for Environmental Studies (CEAM).
4. Lors d'une réunion de cadrage, tenue les 19 et 20 décembre à Bonn (Allemagne), les coresponsables de l'objectif 2 du programme de travail de l'interface science-politique, ainsi que l'un des coprésidents de l'interface, et des représentants du BC3 et du secrétariat de la Convention ont examiné le champ d'application et la structure du rapport et les méthodes à appliquer. Ils ont aussi examiné les résultats du questionnaire distribué aux membres de l'interface chargés de l'objectif 2 afin de recenser leurs attentes relatives au rapport et de les inviter à communiquer des renseignements sur des études de cas et des ressources documentaires qui pourraient être utiles pour l'élaboration du rapport. Les principaux points soulevés à la réunion de cadrage sont les suivants : i) le public cible et la valeur ajoutée du rapport ; ii) le champ d'application et le niveau de détail du rapport ; iii) les synergies entre les mesures prises pour s'attaquer à la désertification, à la dégradation des terres et à la sécheresse (DDTS), l'atténuation des conséquences des changements climatiques, et l'adaptation à ces changements ; iv) l'instauration de conditions favorables à la gestion durable des terres ; et v) une analyse des initiatives existantes ou actuelles dans les domaines des sciences et des politiques afin de garantir l'apport de valeur ajoutée et d'éviter le chevauchement des activités. Au terme de la réunion, les participants sont convenus d'un projet de table des matières, à la suite de quoi l'interface science-politique, agissant en étroite collaboration avec le secrétariat de la Convention, a supervisé et examiné les travaux des experts mandatés pendant la totalité de la période concernée, au moyen de conférences téléphoniques et de fréquents échanges de courriers électroniques.
5. Conformément à la décision 19/COP.12, tout produit scientifique établi sous la supervision de l'interface science-politique (tel que celui qui relève de l'objectif 2) devrait faire l'objet d'un examen international et indépendant, et tout document publié au nom de la Convention sur la lutte contre la désertification devrait faire l'objet d'un examen préalable par le Bureau de la Conférence des Parties. Le rapport a été établi, de décembre 2016 à mai 2017, sous l'œil attentif des quatre coresponsables désignés de l'objectif 2 du programme de travail de l'interface science-politique, une phase itérative d'examen scientifique ayant été assurée en interne et par des experts extérieurs. Le projet de rapport a, notamment, été examiné en parallèle par tous les membres de l'interface et par six experts extérieurs, choisis par les coprésidents de l'interface dans les différentes régions où l'ONU exerce ses activités. De plus, les résultats préliminaires du rapport ont été présentés et examinés au Colloque international sur le carbone organique du sol qui s'est

tenu à Rome du 21 au 23 mars 2017. À la suite des procédures d'examen susmentionnées, le projet d'ensemble a été examiné de nouveau à la réunion de l'interface science-politique des 27 et 28 avril 2017. Le 5 mai 2017, le secrétariat de la Convention a soumis au Bureau de la Conférence des Parties la version définitive du rapport pour examen avant le 26 mai. Le rapport servira de base à l'élaboration par l'interface d'une note d'orientation en matière de science-politique, qui constituera la dernière étape du processus.

6. Le présent document comprend un résumé des principaux résultats scientifiques issus du rapport final du BC3 et du CEAM intitulé « Contribution of sustainable land management to successful land-based climate change adaptation and mitigation » (contribution de la gestion durable des terres pour une approche réussie de l'atténuation des conséquences des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements fondées sur la gestion des terres), ainsi que des conclusions et propositions pour examen par le CST à sa treizième session.

II. Résumé des principaux résultats scientifiques

A. Historique, définition et champ d'application de la gestion durable des terres

7. Dans le document ICCD/CRIC(11)/INF.3, la gestion durable des terres (GDT) a été définie comme l'« Utilisation des ressources terrestres (sols, eau, animaux, végétaux, etc.) en vue de produire des biens pour répondre à l'évolution des besoins de l'homme, tout en veillant en même temps au potentiel de production à long terme de ces ressources, et au maintien de leurs fonctions écologiques ». Cette définition, issue du Sommet planète Terre de l'ONU de 1992, présente la GDT comme une approche globale visant à obtenir des écosystèmes productifs à long terme en tenant compte de besoins et de valeurs biophysiques, socioculturels et économiques.

8. Le cadre conceptuel de la neutralité en matière de dégradation des terres, tel qu'il a été défini par l'interface science-politique (ICCD/COP(13)/CST/2), envisage la GDT comme l'un des principaux mécanismes permettant de parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres.

9. La notion de gestion durable des terres est applicable à tout écosystème et à tout type d'utilisation de la terre dans la mesure où elle contribue aux objectifs de la lutte contre la DDTS, de l'atténuation des conséquences des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements, ainsi qu'à l'obtention de la neutralité en matière de dégradation des terres. En conséquence, elle peut être mise en avant par les pays en fonction de leur situation socioécologique particulière et de leurs objectifs nationaux de planification et de développement.

B. La gestion durable des terres, une solution en vue de la lutte contre la désertification, la dégradation des sols et la sécheresse et de l'atténuation des conséquences des changements climatiques et l'adaptation à ces changements : synergies et avantages comparatifs

10. La terre assure des fonctions écologiques et des services écosystémiques vitaux, notamment des services d'approvisionnement, des services de régulation, des services d'appui et des services culturels. Ces services contribuent à la production d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale, de combustibles et de fibres pour les besoins des sociétés, permettent de maîtriser les risques naturels, et contribuent au bien-être humain sur les plans culturel et spirituel. La DDTS et les changements climatiques peuvent avoir une incidence néfaste sur la prestation des services écosystémiques et de graves répercussions sur la conservation des moyens de subsistance et la préservation du bien-être humain.

11. Il existe un corpus grandissant de données scientifiques qui prouvent les avantages potentiels des technologies de GDT en tant que solutions axées sur la gestion des terres pour lutter contre la DDTS tout en favorisant l'atténuation des effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, et qui apportent souvent d'autres bienfaits comme la protection de la biodiversité, la garantie de la quantité et de la qualité des sols et de l'eau et la création de possibilités du point de vue économique. Néanmoins, il est nécessaire de procéder à des évaluations multiobjectifs complètes sur ces technologies, en ce qui concerne notamment les retombées positives, les avantages comparatifs, les obstacles à la mise en œuvre et les conditions favorables qui y sont associés. Le rapport d'évaluation de l'interface science-politique répond à ce besoin.

12. Il n'existe aucun moyen universel pour réaliser une gestion durable des terres. Pour chaque échelon local, les stratégies de GDT doivent tenir compte des interactions complexes entre : i) les systèmes socioécologiques et leur vulnérabilité, leur résilience et leur capacité d'adaptation aux activités humaines ; et ii) les incidences des changements climatiques, ainsi que des effets réciproques de ces deux moteurs du changement. Pour obtenir une gestion durable des terres, il faut considérer la terre comme un système socioécologique aux fonctions multiples dont le capital naturel, à savoir les sols et la biodiversité, en interaction avec l'eau et l'atmosphère, génère le flux des services écosystémiques qui nourrissent le bien-être humain en garantissant l'existence et en fournissant les moyens de subsistance de l'individu et de la collectivité. Les décisions relatives à la GDT doivent tenir compte de toutes les synergies et de tous les rapports d'interdépendance envisageables dans l'espace et dans le temps.

13. On ne peut guère tirer de conclusions générales des résultats des études sur l'incidence de la GDT menées à l'échelle locale, car leur validité est par définition tributaire de la situation locale aux niveaux socioéconomique, environnemental et culturel. C'est pourquoi il est difficile de procéder à une évaluation quantitative fiable de l'incidence de la GDT à l'échelle mondiale ; et tel n'était pas, d'ailleurs, l'objet du rapport d'évaluation. Cela étant, il existe un large corpus de données scientifiques probantes qui témoignent des avantages que présentent certaines pratiques de GDT dans l'action menée simultanément contre la DDTS, et pour l'atténuation des conséquences des changements climatiques et l'adaptation à ces changements ; ces données reposent sur des recherches empiriques menées sur le terrain. Le rapport d'évaluation comporte de nombreux exemples locaux, qui permettent de conclure que, compte tenu de la contribution qu'apportent simultanément ces pratiques dans la lutte contre la DDTS, et l'action en faveur de l'atténuation aux conséquences des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements, la solution la plus efficace consiste à combiner plusieurs pratiques de GDT visant à :

a) **Accroître et stabiliser la productivité des cultures** en combinant les espèces de végétaux, en diversifiant les cultures, en renforçant la fertilité des sols et en appliquant des pratiques de gestion durables de l'eau. Il est probable que la contribution de ces pratiques à l'atténuation des changements climatiques soit moins largement ressentie dans les zones arides, où la priorité est souvent donnée à l'adaptation aux changements climatiques et à la réduction de la DDTS au moyen de pratiques de GDT ;

b) **Garantir une gestion durable des pâturages** en modulant la durée et l'intensité du pacage afin de ne pas dépasser la capacité de charge des terres. Le cas échéant, des mesures peuvent être prises pour accroître et stabiliser la productivité des terres par la gestion des pâturages, la diversification et la sélection des espèces les plus adaptées, en priorité les espèces autochtones, compte tenu de leur résilience aux changements climatiques ;

c) **Assurer la préservation ou l'augmentation du couvert forestier** par l'exploitation durable des forêts, le boisement et le reboisement. Ces pratiques sont susceptibles de contribuer fortement à l'atténuation des conséquences des changements climatiques et à la préservation de la biodiversité tout en évitant la dégradation des sols et en améliorant la résilience des groupes humains tributaires de la forêt. Si l'on fait croître les stocks de carbone forestiers et le couvert forestier en combinant les espèces les plus adaptées et en donnant la priorité aux espèces autochtones, les pratiques susmentionnées favorisent l'adaptation aux phénomènes hydroclimatiques et géologiques tels que les vagues de chaleur, les sécheresses, les inondations, les glissements de terrain, et les tempêtes de sable ou de poussière ;

d) **Mettre en place des systèmes combinés culture/arboriculture à fonctions multiples** au moyen de pratiques d'agroforesterie. Ces systèmes mixtes contribuent à l'amélioration de la qualité des sols, au cycle des éléments nutritifs, au piégeage du carbone et à la maîtrise de l'érosion, tout en fournissant aux populations un apport d'aliments et une source de revenus et en augmentant la résilience aux changements climatiques.

14. **L'augmentation des stocks de carbone organique du sol** joue un rôle essentiel dans la plupart des pratiques de GDT et crée des synergies dans la lutte contre la DDTs, l'atténuation des conséquences des changements climatiques et l'adaptation à ces changements. La préservation ou l'augmentation de ces stocks contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et à éliminer le dioxyde de carbone (CO₂) de l'atmosphère, améliore la santé et la fertilité des sols en renforçant leur capacité de rétention d'eau et de nutriments ainsi que la disponibilité de ces éléments pour les plantes, ce qui contribue au potentiel de production vivrière et de résilience à la sécheresse. Le potentiel et l'ampleur de chacun de ces bienfaits sont fonction des stocks de carbone du sol et des conditions écologiques, socioéconomiques et culturelles locales.

15. Les pratiques de GDT ont un fort potentiel d'accroissement de la capacité de piégeage du carbone organique du sol ; il serait toutefois indiqué que les estimations à ce sujet tiennent compte du bilan total des gaz à effet de serre, et notamment des interactions entre le cycle du carbone et celui de l'azote, qui pourraient avoir des incidences sur le potentiel global des pratiques employées en ce qui concerne l'atténuation des conséquences des changements climatiques. Même lorsque le potentiel d'atténuation de la GDT n'est pas pleinement réalisé, il serait utile d'examiner l'incidence de cette pratique sur le carbone organique du sol, étant donné que l'augmentation de la quantité de cet élément est déterminante pour obtenir la neutralité en matière de dégradation des terres, et garantir l'adaptation aux changements climatiques, la sécurité alimentaire et la protection de la diversité biologique.

16. L'adoption à grande échelle de pratiques de GDT dans tous les écosystèmes exploités (terres cultivées irriguées ou pluviales, terres de pacage, forêts et terres boisées) pourrait, en théorie, permettre de piéger une à deux gigatonnes de carbone par an dans le monde sur une période de trente à cinquante ans, encore que l'ampleur des chiffres estimés varie en fonction des catégories d'occupation des sols, des pratiques d'exploitation et des flux de GES considérés. En tous lieux, le taux de piégeage du carbone organique du sol dépend des stocks de carbone et décline au cours du temps, à mesure qu'on approche du niveau de saturation ; le principal potentiel de piégeage du carbone se trouve dans les sols dégradés. Dans les sols à forte teneur en carbone organique, la prévention des pertes est une priorité. Dans l'ensemble, la gestion durable des terres pourrait permettre de récupérer 21 à 51 gigatonnes de carbone perdu par les terres agricoles et les sols dégradés, à l'échelle planétaire. Selon les conditions locales sur les plans environnemental, socioéconomique, culturel et institutionnel, le taux de piégeage possible du carbone organique à l'échelle locale ou régionale peut être plus haut ou plus bas que le taux théorique.

17. Des bases de données comme le Panorama mondial des approches et technologies de conservation (WOCAT), TerrAfrica, le World Bank sourcebook et les Directives volontaires pour une gestion durable des sols fournissent des recommandations et des exemples détaillés de pratiques de GDT. La priorité doit être donnée à la mise en œuvre conjointe de pratiques propres à assurer la conservation des sols et des eaux, la diversification des modes de culture, l'intégration de la culture et de l'élevage et la promotion de l'agroforesterie, qui font partie des mesures les plus efficaces.

C. Obstacles à l'adoption et à la mise en œuvre de pratiques de gestion durable des terres

18. L'adoption de pratiques de gestion durable des terres demeure lente malgré les progrès réalisés dans la compréhension, du point de vue scientifique, des principes et avantages de ce type de pratiques. Bien souvent, la mise en œuvre de la GDT est limitée à une minorité d'exploitants et d'utilisateurs des terres novateurs, et cantonnée aux systèmes traditionnels. Bien que la GDT soit de plus en plus mise en avant sur les plans des

politiques et de la coopération internationale au service du développement, la dégradation des terres va croissant et demeure une menace majeure à l'échelle mondiale.

19. Les obstacles recensés à la mise en œuvre de la GDT sont d'ordre technologique, écologique, institutionnel, économique et socioculturel. On peut notamment citer :

- a) La rareté des financements et l'accès insuffisant au capital pour la mise en œuvre et la pérennisation de la GDT ;
- b) L'accès insuffisant aux technologies, aux pratiques et aux équipements appropriés ;
- c) L'accès insuffisant aux connaissances et à l'information concernant les solutions de GDT et la bonne manière de les appliquer ;
- d) Les politiques et règlements nationaux et les structures de gouvernance défaillantes qui inhibent la prise des décisions à différents niveaux ; la précarité de certains modes d'occupation des terres ; et l'inexistence ou l'inefficacité des services de recherche et de vulgarisation ;
- e) Les contraintes écologiques concernant la mise en œuvre de certaines pratiques de GDT ;
- f) L'insuffisance des ressources en terres, en biomasse, en énergie, en eau et/ou des ressources humaines et végétales ;
- g) La perception qu'ont les parties prenantes de l'incidence de la DDTS et des changements climatiques et des éventuels coûts et avantages de la GDT.

D. Possibilités et conditions favorables à exploiter pour intensifier la gestion durable des terres

20. La réussite des synergies créées par la mise en œuvre de pratiques de GDT aux fins de la lutte contre la DDTS, de l'atténuation des conséquences des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements repose sur la pérennisation et l'intensification de ces pratiques. Il s'agit d'un grand défi sur les plans social et institutionnel.

21. Les nombreux bienfaits à long terme que peut apporter la GDT dans la lutte contre la DDTS, l'atténuation des conséquences des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, la réalisation de multiples objectifs de développement durable et la protection de la biodiversité peuvent inciter les décideurs du monde entier à mettre au point ou à soutenir des décisions visant à mettre en œuvre ce type de gestion des terres.

22. Pour favoriser l'adoption généralisée de pratiques de GDT, il convient de mettre en évidence les avantages tangibles et réalistes, à court terme et à long terme, que comportent ces pratiques pour les exploitants des terres, tels que l'accroissement des rendements et la résistance à la sécheresse, ou des incitations financières. Les exploitants sont plus enclins à adopter des pratiques de GDT s'ils sont convaincus qu'elles peuvent leur permettre de maintenir ou d'accroître leur volume de production et leur degré de sécurité alimentaire, et si elles s'accompagnent d'avantages économiques ou d'autres mesures d'incitation directe.

23. Parmi les exemples de moyens d'intervention susceptibles de faciliter et de favoriser la mise en œuvre de pratiques de GDT et de supprimer les obstacles à l'adoption de ces pratiques, on peut citer :

- a) L'établissement de liens entre les mécanismes de subventions agricoles et la mise en œuvre de pratiques de GDT ou la mise au point de nouveaux mécanismes de rémunération pour les services écosystémiques, afin de dédommager les propriétaires fonciers et les responsables de la gestion des terres des frais d'application ou de maintenance des pratiques de GDT qui contribuent à la protection des services écosystémiques pour l'ensemble de la société ;
- b) Une aide pour la définition et la mise au point de modèles économiques durables et de possibilités d'investissement pour les pratiques de GDT qui contribuent à la

lutte contre la DDTs, à l'atténuation des conséquences des changements climatiques et à l'adaptation à ces changements ;

c) L'engagement financier des gouvernements, constant et à long terme, pour la mise en œuvre et la pérennisation des pratiques de GDT ;

d) L'adoption de politiques propres à garantir une communication bien conçue et accessible ainsi que la disponibilité d'informations issues de recherches sur les pratiques de GDT et leur mise en œuvre, en facilitant la prestation de bons services de vulgarisation et l'échange de données en libre accès et en renforçant les réseaux d'échange de connaissances ;

e) De meilleures possibilités en termes de formation, d'éducation, de renforcement des capacités et d'appui à la sélection et à la mise en œuvre de pratiques de GDT, à l'échelle locale.

24. Il est nécessaire que les parties prenantes participent à toutes les phases de planification, d'application et de suivi afin de définir des solutions concertées et de pouvoir les mettre en œuvre. La prise en compte des besoins locaux et des connaissances traditionnelles dans la sélection ou le choix de nouvelles pratiques de GDT accroît considérablement le degré d'acceptabilité de ces pratiques chez les exploitants de terres et les décideurs concernés. À l'aide de programmes participatifs de contrôle, on peut sensibiliser davantage ces acteurs et intensifier l'échange des connaissances. La politique générale devrait être étayée par des connaissances hybrides issues de processus participatifs associant données scientifiques et savoirs locaux traditionnels.

25. Pour appuyer la prise de décisions relatives aux pratiques de GDT, il convient de disposer d'un cadre propice au partage des connaissances et à l'échange de vues entre les exploitants de terres, les responsables de l'élaboration des politiques, les différents niveaux de décision, les milieux scientifiques, les organisations de la société civile et les autres parties intéressées, et qui tienne pleinement compte des réalités et des valeurs socioéconomiques et culturelles ainsi que des tendances en matière de développement qui existent à l'échelon infranational.

26. Pour établir un cadre permettant de déterminer l'incidence des solutions existantes et/ou d'autres solutions transformatrices en matière de gestion des terres sur l'environnement naturel et sur le développement social, économique et culturel, on doit disposer d'informations fiables provenant d'évaluations transdisciplinaires et intersectorielles réalisées aux niveaux local et régional, en accordant une attention particulière au système social et institutionnel. Ces évaluations devraient tenir compte des retombées positives et des avantages comparatifs en jeu, s'appuyant sur une analyse complète des chaînes de valeur et des paramètres socioéconomiques ainsi que sur la connaissance locale des obstacles à la mise en œuvre et à l'établissement des conditions favorables aux stratégies de GDT. En tirant parti des synergies pouvant exister entre différents objectifs, on peut mettre au point un cadre pragmatique et intégré pour faire les choix techniques les plus éclairés et promouvoir les conditions favorables nécessaires en fonction des échelles d'action et des situations particulières.

III. Conclusions et propositions

27. **Il existe des données scientifiques probantes et fiables selon lesquelles la gestion durable des terres (GDT) peut fortement contribuer à la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (DDTs), à l'atténuation des conséquences des changements climatiques et à l'adaptation à ces changements ainsi qu'à la réalisation de multiples objectifs de développement durable. La GDT contribue directement à l'objectif de développement durable 15 (vie terrestre), qui porte sur la neutralité en matière de dégradation des terres, en introduisant des pratiques de gestion tendant à prévenir la perte de terres saines par dégradation et à préserver ou améliorer la productivité de ces terres. En renforçant la sécurité alimentaire et d'autres moyens de subsistance, et en améliorant la résilience des terres et des populations qui y vivent, la GDT contribue directement aussi aux objectifs de**

développement durable 2 (faim « zéro »), 3 (bonne santé et bien-être) et 1 (pas de pauvreté). La GDT contribue à l'objectif de développement durable 6 (eau propre et assainissement) par son rôle en matière de gestion durable de l'eau ; à ce titre, elle est susceptible de contribuer fortement à l'action d'atténuation des conséquences des changements climatiques et d'adaptation à ces changements, conformément aux définitions de l'objectif 13 (lutte contre les changements climatiques). Le rapport d'évaluation de l'interface science-politique fournit des orientations scientifiques génériques pour permettre aux pays d'élaborer des stratégies de GDT propres à tirer le meilleur parti des synergies et des avantages comparatifs que peuvent apporter ces pratiques et de déterminer les meilleurs moyens de sélectionner et de mettre en œuvre à grande échelle des pratiques de GDT adaptées à chaque région.

28. Le rapport recense les obstacles à la mise en œuvre de la GDT à grande échelle et présente des recommandations sur la manière de les surmonter en instaurant des conditions favorables et en procédant à des évaluations transdisciplinaires aux niveaux local et régional. Les recommandations visent à renforcer la capacité des Parties à atteindre leur objectif de neutralité en matière de dégradation des terres et à atténuer les conséquences des changements climatiques et à s'adapter à ces changements, entre autres retombées positives.

29. Il n'existe aucune solution universelle pour parvenir à une gestion durable des terres. Aussi bien la mise au point que les incidences des pratiques en la matière dépendent des paramètres locaux sur les plans environnemental, socioéconomique et culturel. Le cadre théorique et l'approche suivie pour favoriser la mise en œuvre de la GDT doivent tenir compte des interactions complexes entre les systèmes socioécologiques locaux et régionaux et de leur vulnérabilité, leur résilience et leur capacité d'adaptation aux activités humaines et aux incidences des changements climatiques, ainsi que des effets réciproques de ces moteurs du changement.

30. Pour créer des synergies entre la lutte contre la DDTS, l'atténuation des conséquences des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, la solution la plus efficace consiste à opter pour les mesures qui tendent : i) à accroître et stabiliser la productivité des cultures ; ii) à garantir une gestion durable des terres de pacage ; iii) à préserver ou étendre la couverture forestière ; iv) à mettre en place des systèmes mixtes culture/arboriculture à fonctions multiples. Le piégeage du carbone organique du sol est un élément primordial de la plupart des pratiques de GDT et crée des synergies indispensables aux fins de la lutte contre la DDTS, de l'atténuation des conséquences des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements.

31. Il est fréquent que des obstacles entravent la mise en œuvre des pratiques de GDT. Pour les surmonter, faire accepter ces pratiques à grande échelle, les mettre en œuvre avec succès et assurer le suivi de leurs incidences, il convient d'instaurer des conditions favorables aux niveaux national et infranational, notamment par les moyens suivants :

- a) Incorporer les meilleures pratiques aux fins de la GDT dans des stratégies nationales de planification intégrée de l'exploitation des terres ;
- b) Renforcer les cadres politiques, juridiques et institutionnels nationaux de la prise des décisions relatives à la GDT, cette étape constituant l'un des principaux moyens de parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres ;
- c) Mettre au point et promouvoir des mesures d'incitation financière à la GDT au moyen de modèles économiques durables, de subventions et/ou de paiements pour les services écosystémiques ;
- d) Améliorer la sécurité des modes d'occupation des terres de manière à inciter les exploitants à investir dans la GDT ;
- e) Organiser des activités de renforcement des capacités à tous les niveaux pertinents du processus de décision afin de faire mieux connaître les bienfaits des pratiques de GDT et de faire la démonstration de méthodes de sélection et de mise en œuvre de ces pratiques ;

f) Faire participer systématiquement les parties prenantes à toutes les phases de planification, de mise en œuvre et de suivi des stratégies de GDT.

32. Un haut niveau de confiance doit être atteint sur le plan scientifique pour qu'on puisse formuler des recommandations concernant les pratiques de GDT. En conséquence, il convient de mener des recherches transdisciplinaires afin de réduire les incertitudes en analysant et en favorisant les expériences de longue durée, en transposant les résultats à plus grande échelle au moyen d'analyses intégrées et d'études de modélisation, en quantifiant les synergies et les avantages comparés qui peuvent être retirés pour l'environnement naturel et le bien-être humain, et en recensant les obstacles à la mise en œuvre et les possibilités d'instaurer des conditions favorables.

33. L'interface science-politiques suggère au Comité de la science et de la technologie d'étudier les propositions ci-après et recommande à la Conférence des Parties :

a) *Proposition 1* : D'approuver l'évaluation scientifique des synergies et des avantages comparés qu'apporte la GDT dans la lutte contre la DDTS, l'atténuation des conséquences des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, en soulignant que l'évaluation reflète l'état des connaissances actuelles et appelle à faire un examen plus approfondi et une vérification pratique ;

b) *Proposition 2* : D'inviter les Parties à envisager l'emploi des pratiques de GDT adaptées à la situation locale en tant que moyen efficace d'atteindre certains objectifs nationaux en matière de gestion des terres, en vue : i) de lutter contre la DDTS et de favoriser l'atténuation des conséquences des changements climatiques et l'adaptation à ces changements ; et ii) de parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres, compte tenu des possibilités de synergie entre les mesures prises à l'échelle nationale en lien avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique ;

c) *Proposition 3* : D'inviter les Parties à mettre au point et à promouvoir des moyens d'intervention qui contribuent à surmonter les obstacles technologiques, institutionnels, économiques et socioculturels à la mise en œuvre à grande échelle de pratiques de GDT locales, en instaurant des conditions favorables aux niveaux national et infranational, sur la base des mesures suivantes : i) incorporer les pratiques de GDT dans des stratégies nationales de planification intégrées de l'exploitation des terres ; ii) promouvoir la mise en œuvre de la GDT comme l'un des moyens de parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres ; iii) mettre au point et promouvoir des mesures d'incitation économique aux fins de la GDT ; iv) améliorer la sécurité des modes d'occupation des terres de manière à inciter les exploitants à investir dans la GDT ; v) favoriser le renforcement des capacités en ce qui concerne les pratiques de GDT à tous les niveaux pertinents de l'appareil décisionnel ; et vi) faire participer systématiquement les parties prenantes aux stratégies de GDT pendant toutes les phases de planification, de mise en œuvre et de suivi ;

d) *Proposition 4* : D'inviter les Parties à faire participer systématiquement les parties prenantes aux stratégies de GDT pendant toutes les phases de planification, de mise en œuvre et de suivi, afin de promouvoir l'utilisation des connaissances scientifiques et locales, d'optimiser le partage des connaissances et l'échange de vues entre les exploitants des terres, les responsables de l'élaboration des politiques, les milieux scientifiques, les organisations de la société civile et les autres parties prenantes et d'améliorer la probabilité que des solutions de GDT efficaces soient adoptées à l'échelle requise et mises en œuvre au niveau local ;

e) *Proposition 5* : D'inviter les Parties à entreprendre et promouvoir l'élaboration de programmes de recherche transdisciplinaire tendant : i) à procéder à des évaluations multiobjectifs complètes tenant compte des synergies et des avantages comparés qui peuvent profiter à l'environnement naturel et au bien-être humain ; ii) à recenser les obstacles et les conditions favorables à la mise en œuvre de pratiques de GDT ; et iii) à tirer parti des méthodes de recherche participatives ;

f) ***Proposition 6*** : De charger l'interface science-politique de poursuivre ses travaux d'évaluation afin de recueillir des données probantes à fondement scientifique concernant la contribution de la GDT à l'amélioration des moyens de subsistance et de la situation socioéconomique des populations touchées par la DDTS, dans le cadre de son programme de travail pour 2018-2019.
